

COMMUNE de CAUMONT-sur-AURE

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 07 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept juin, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Christophe LE BOULANGER, maire.

Date de convocation : 01 juin 2023

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 01 juin 2023.

Membres en exercice	23
Membres présents et représentés	18
Quorum atteint	Atteint
Membres absents et excusés	5
Membres ayant donné pouvoir	2

Membres présents : Jean-Marie BEZIERS, Corinne BOUVIER, Michel GENNEVIEVE, Nathalie HANICOT, Serge LARUE, Gilles LAURENT, Michel LEJEUNE, Carine LEPREVOST, Roger MAHE, Sandra PERALDI, Michel PORET, Thierry ROHAUT, Martine VAUGELADE Claire TANNEUR, Jean-Paul THOMAS.

Membres absents : Prisca DESFAUDAIS, Samuel HYAU, Madeleine JUEL

Membres excusés : Jean-Luc BROUILLARD, Marie-Josèphe LESENECHAL

Membres ayant donné pouvoir : Estelle DUVAL à Michel PORET, Bérengère MOREAU à Nathalie HANICOT

Secrétaire de séance : Sandra PERALDI

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil du 09/05/2023

Observations du conseil : NEANT

Compte rendu approuvé par les membres présents lors de la séance du 09/05/2023.

Administration générale

1. Désignation des référents déontologues des élus

Les documents transmis par le Centre de Gestion du Calvados (CDG14) ont été communiqués, préalablement, aux membres du conseil municipal.

Note : la saisine par un élu ne peut se faire que sur des questions le concernant personnellement. Le CDG14, structure mutualisante, a établi une liste de référents déontologues à la disposition de la collectivité et défini avec ces derniers les modalités de leur intervention.

Considérant que les saisines auront lieu uniquement par mail via un formulaire dédié et mis à disposition des élus sur le site du centre de gestion du Calvados et qu'elles seront suivies, si nécessaire, d'un échange téléphonique ou d'une visio avec le référent déontologue qui apportera un avis simple par mail,

Considérant que les référents déontologues seront indemnisés directement par la collectivité, dans les conditions de l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local :

- 80€ par dossier sur présentation d'un justificatif mentionnant uniquement le nom de la collectivité ou de l'établissement public dont relève l'élu ainsi que la date de la saisine, sans que la collectivité ou l'établissement public ait accès au nom de l'élu et au motif de la saisine,

- 160€, soit 80 €/référents, pour une demande complexe, et selon les mêmes modalités

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

Contacteur M. Antoine BERRIVIN

Formulaire de saisine d'un référent déontologue à destination des élus locaux

L'article L.111-1-1 du code général des collectivités territoriales, complété par le décret N°2022-1520 du 6 décembre 2022, invite les élus à consulter un référent déontologue, notamment en cas de doute sur un potentiel conflit d'intérêt.

Le CDG14, structure mutualisante, a établi une liste de référents déontologues à votre disposition et défini avec ces derniers les modalités de leur intervention.

Ce formulaire sera envoyé directement à **M. Antoine BERRIVIN**.

Votre collectivité a-t-elle délibéré afin de désigner les référents déontologues du CDG 14 *

Oui

non

Votre nom :*

Votre prénom :*

Votre téléphone :*

Votre adresse e-mail :*

Nom de la collectivité au sein de laquelle vous exercez un mandat :*

CAUMONT-SUR-AURE

Votre question :*

Les informations recueillies ont pour finalité la saisine d'un référent déontologue à destination des élus locaux. Elles sont uniquement destinées aux référents déontologues désignés par le CDG14 en charge de leur traitement et ne seront pas cédées ou transmises à des tiers. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » de 1978 modifiée et au Règlement Général de la Protection des Données, dit RGPD, vous disposez du droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données. Pour exercer ces droits ou pour toute question, veuillez contacter le Délégué à la Protection des Données du CDG14.

Les référents déontologues se réservent le droit de solliciter tout document permettant de vérifier l'identité du demandeur et la validité de son mandat.

Consentement à l'utilisation de mes données personnelles *

J'accepte explicitement l'utilisation de mon adresse mail et des informations figurants dans ce formulaire, à l'usage exclusif de me contacter au sujet de ma demande.

Contacteur M. (nom et prénom) _____

2. Election d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission

Le maire fait part au conseil municipal que Madame Martine VAUGELADE, par courrier du 09 mai 2023, adressé à Monsieur le Préfet du Calvados, a souhaité se démettre de ses fonctions d'adjoint au maire.

Désignation du sixième adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidates :

- Madame Corinne BOUVIER
- Madame Sandra PERALDI

Nombre de votants : 18

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

Résultat du vote

- Madame Corinne BOUVIER a obtenu 14 voix (quatorze voix)

- Madame Sandra PERALDI a obtenu 4 voix (quatre voix)

Madame Corinne BOUVIER est désignée en qualité de sixième adjoint au maire de Caumont-sur-Aure.

Affaires budgétaires

3. Remboursement de frais avancés par un agent communal

Le maire informe le conseil municipal que notre bénévole en service civique pour la période du 07/09/2022 au 06/05/2023, a réglé sur ses fonds propres sa formation PSC1 (prévention et secours civique niveau 1) effectuée le 14/04/2023 dans le cadre sa mission service civique, pour un montant de **60,00€**.

Le maire demande au conseil de se prononcer sur le remboursement de cette somme à l'intéressée.

Décision du conseil : Adopté à l'unanimité.

Urbanisme/Patrimoine/Défense incendie – M. PORET, maire délégué de Livry

4. Affaire CsA/GUILLEMETTE – Convention d'honoraires avec le cabinet d'avocats

Le maire rappelle à l'assemblée que par délibération N°2019-09-083 du 09/09/2019, le conseil municipal avait fait une proposition à 20 700€ pour l'acquisition d'un bien cadastré A203, d'une superficie de 3 865m², sis rue Thiers sur le territoire de la commune déléguée de Caumont-l'Eventé.

Cette offre avait été acceptée par la Direction Régionale des Finances Publiques, pôle de Gestion des Patrimoines Privés de Rennes, en charge de la gestion de la succession GUILLEMETTE, le 21/10/2019.

Décision du conseil :

Décide de confier ce dossier au Cabinet d'Avocats JURIADIS en fixant le montant maximum des honoraires à **7 000,00€**. Adopté à l'unanimité.

5. Transfert de terrains des consorts GABRIEL à la commune

Le maire rappelle au conseil qu'il y a plus de 10 ans certaines installations communales ont été faites sur des terrains privés appartenant à Monsieur Christian GABRIEL, maire de la commune au moment des faits.

Les équipements concernés sont :

- les pompes de relevage du système d'assainissement collectif de la commune historique de Caumont-l'Eventé, implantées sur les parcelles suivantes :

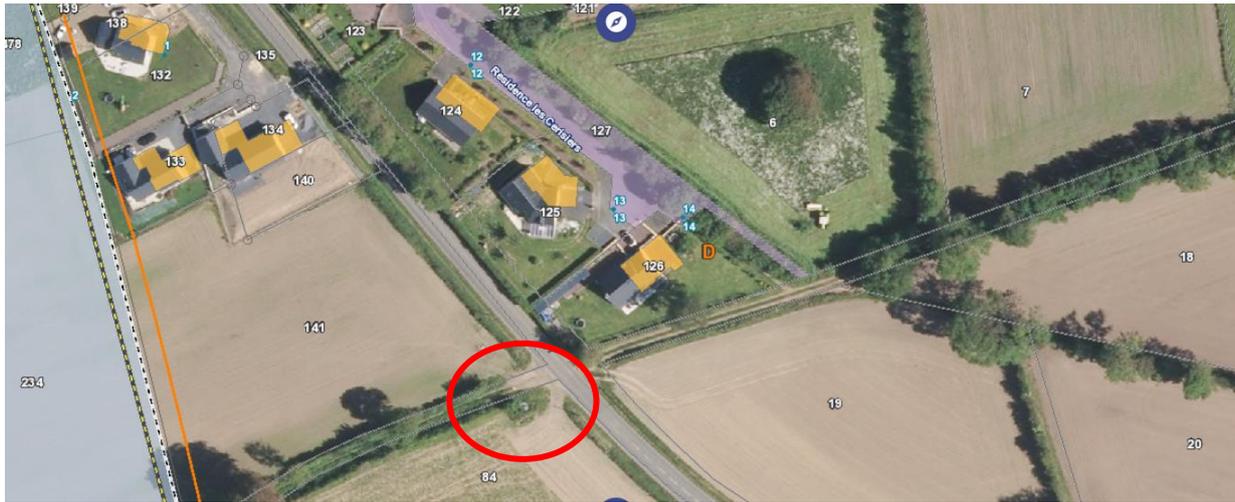
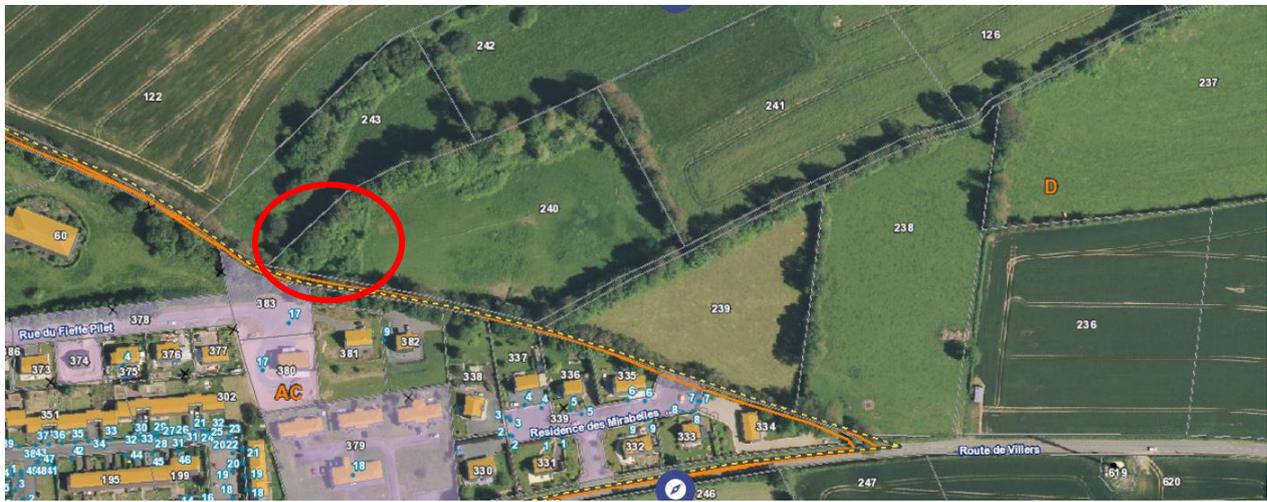
- D 84 (en partie sur 61m²), sis route d'Aunay

- B0391 (138m²) sis route de St Lô,

- le bassin de réception des eaux pluviales de la Résidence du Fieffe Pilet de la commune historique de Caumont-l'Eventé, implanté sur la parcelle suivante :

- 372D 683 (1162m²), lieu-dit la Bruyère à Livry, commune déléguée de Caumont-sur Aure

Prix : 5 000€/hectare



Décision du conseil :

Décide d'acquérir les parcelles ci-dessus référencées, d'une superficie totale de 1 361m², au prix de 5 000,00€/hectare, soit **680,50€**. Adopté à l'unanimité.

6. Projet d'adressage – Dénomination des voies de la commune nouvelle

Sujet reporté, à inscrire à l'ordre du jour du mois de juillet.

Travaux – Personnel – M. ROHAUT, adjoint au maire

7. Travaux de peinture à l'école élémentaire Jean-Louis Etienne

Le maire présente au conseil le devis établi par la SARL LUCAS Peinture, à Villers-Bocage 14310, pour des travaux de peinture à l'école élémentaire Jean-Louis Etienne de Caumont (couloir, 2 salles de classe et local) pour un montant de **8 893,97€ HT, 10 672,76€ TTC**.

Décision du conseil : Adopté à l'unanimité.

8. Installation et renouvellement de projecteurs au stade de foot de Caumont

Sujet reporté, à inscrire à l'ordre du jour du mois de juillet.

9. Remplacement de menuiseries extérieures de l'immeuble Résidence Le Mont Pied à Caumont et à l'ancienne école de Livry

Sujet reporté, à inscrire à l'ordre du jour du mois de juillet.

10. Remplacement de menuiseries extérieures salle art plastique de l'école élémentaire Jean-Louis Etienne de Caumont

Le maire présente au conseil le devis établi par la SAS B'PLAST à Agneaux 50180, pour le remplacement de fenêtres en PVC à l'école élémentaire Jean-Louis Etienne à Caumont pour un montant de **3 377,67€ HT, 4 053,20€ TTC.**

Décision du conseil : Adopté à l'unanimité.

Développement économique/Communication

11. Compte rendu

RAPPEL - INFO :

Appel aux bénévoles pour le fonctionnement de la médiathèque et la micro-folie : candidater : mediathèque@caumont-sur-aure.fr

10 juin : invitation pour visiter les restos du cœur de 9h à 12 h

11 juin : Finale homme de Roland Garros à partir de 14h30 à la micro-folie

15 juin : Réunion à 18 h pour la préparation du 80^{ème}

16 juin : Passage de la Gold Bikepacking (course cycliste)

16 juin : kermesse des écoles à partir de 18 h

17 juin : soirée africaine organisée par l'association « au rythme du soleil » à partir de 19h30. Payant.

[Au rythme du soleil@live.fr](mailto:Au_rythme_du_soleil@live.fr)

19 juin : CAUE – réunion sur le lotissement rue thiers à 14h

27 juin : inauguration de l'agence postale à 14 h

30 juin : Réunion publique « Place St-Clair – Arbre » à la salle des associations de 18h30 à 20 h 30

1 et 2 juillet : fête Saint Clair – Concert des Soulmen

1 et 2 juillet : Festival organisé par PBI « Les pieds dans les étoiles » à Parfouru sur Odon

7 juillet : Bal organisé par le CMDJ à la salle des fêtes

8 juillet : Pique-nique organisé par les jeunes après le nettoyage de la salle des fêtes à partir de 10 H

13 juillet : Bal des pompiers sur la place de la mairie

02 septembre : forum des associations Intercommunal

02 septembre : Concert d'Alain CIMINO à la salle des fêtes

06 septembre : Forum des associations Caumontaise à partir de 17h

Intercommunalité

12. Conseil communautaire du 16 mai 2023

Informations :

SERVICE TECHNIQUE :

PSLA DE CAUMONT-SUR-AURE

Afin d'empêcher les véhicules de passer par la bande enherbée qui sépare les deux rangés de places, il a été proposé de placer une clôture en bois sur sa longueur.

CADRE DE VIE :

Le prochain forum des associations sportives et culturelles organisé par PBI se tiendra le samedi 2 septembre 2023 de 9h à 13h au Gymnase de Villers-Bocage.

ENFANCE JEUNESSE :

BILAN 2022 :

- 49 assistants maternels dont 43 en activité sur le territoire d'intervention du RPE « A Petits Pas » (Caumont-sur-Aure).

Le RPE « A Petits Pas » compte 58 enfants, 20 assistants maternels et 5 parents différents. Ils ont rapatrié les ateliers qu'il y avait à Jurques à Caumont.

CULTURE :

La journée de la terre a eu lieu le samedi 22 avril au sein de PBI. Cette initiative a été une réussite. La diversité et la qualité des propositions, une trentaine au total en direction de tous les publics, a conquis un public venu nombreux tout au long de la journée.

Délibérations :

CULTURE

La commission culture a proposé les montants de subventions 2023 aux associations culturelles (Cinéma Paradisio, Ecole de musique, Le Doc, AIPOS, Réalité Art).

ENVIRONNEMENT

CONVENTION MISE EN ŒUVRE PROGRAMME "WATTY à l'école" durant l'année scolaire 2023/2024
« WATTY à l'école » est un programme complet de sensibilisation à la transition écologique, destiné aux élèves de la maternelle (dès la MS) au CM2 dont l'école de Caumont-sur-Aure : 11 classes.

CONVENTION TRIENNALE 2022-2024

Validation des termes de l'avenant 2023 à la convention triennale 2022-2024 de lutte collective contre les rongeurs aquatiques sur l'ensemble du territoire de PBI

13. Affaires diverses

Bâtiment place St Clair

M. MAHE : le bâtiment sis place St Clair, propriété des conjoints LE COURT, et accolé au garage acquis dernièrement par la commune, présente des fissures importantes sur sa façade.

Les propriétaires ont été contactés.

Propositions :

- Constat d'huissier ?
- Arrêté de péril ?
- Expertise commune sur état du garage ?
- Expert judiciaire ?

Dossier à suivre.

Locaux près salle des fêtes de Caumont

M. LAURENT : possibilité d'utiliser ces locaux pour le stockage de matériel associatif.

M. PORET : attendre que la commune soit définitivement propriétaire de ce bien, puis éventuellement y stocker du matériel et l'assurer. **A suivre.**

Maison citoyenne

Réception des travaux le 20/06/2023 ; Commission de sécurité le 26/06/2023 ; Inauguration officielle en avril/mai 2024 ; Inauguration avec les caumontais début septembre 2023.

Circulation rte de St Lô à Caumont

Vitesse excessive et stationnement limité. Voir sur la mise en place d'un sens unique. **A suivre.**

Cession voirie INTERMARCHE

M. GENNEVIEVE est chargé de finaliser ce dossier. Reprendre contact avec le cabinet CAVOIT. **A suivre.**

Inspection académique

Financé à 100% la mise en place d'un DOJO (vestiaires + tatamis).

Conditions : mettre un local de 80m² à disposition

Possibilité : local servant auparavant de centre de tri de La Poste, rue de Strasbourg à Caumont.

Prochaines réunions

Réunion préparatoire : lundi 26 juin 2023 à 18h, à Livry.

Réunion du conseil : jeudi 06 juillet 2023 à 18h, salle du conseil de Caumont.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h53.